



Le marché de l'automobile traverse de grandes difficultés dues à une profonde crise de l'économie dans toute l'Europe, crise qui est aussi causée par le pouvoir incontesté des maisons automobiles par rapport aux professionnels du secteur. Par ailleurs le manque de cohérence entre les lois fiscales en Europe favorise la diffusion de l'évasion de la TVA.

Le marché a besoin d'un GRAND changement de notre part. Aujourd'hui finalement c'est possible. Nous savons que ce sont les informations qui nous permettent d'acheter nos voitures et plus encore, qui nous permettent de les vendre.

Les maisons automobiles cherchent à imposer leur prix et quand nous arrivons à avoir de meilleurs prix, on nous demande de ne pas les diffuser sur le marché, au détriment de la libre concurrence et au détriment des bénéfices que ce soit pour nous ou pour nos clients..

Best Price S.p.A. a été et est encore, une des sociétés qui a toujours fourni des informations claires, transparentes et libres de ces pressions.

Best Price s'est développé grâce à tous ses clients. Pendant 6 ans sa force d'achat est augmentée de façon exponentielle grâce à ses clients, elle a amélioré ses services afin de les rendre plus accessibles, et ses informations sont devenues plus faciles à utiliser.. Notre site Internet, unique en son genre, en est la preuve.

C'est pour cela que les stratégies de Best Price S.p.A ont changé, dans le but de créer aujourd'hui le premier et le plus grand réseau d'achat indépendant:



Des règles claires et des informations transparentes à grande diffusion. Comme vous le savez bien, C'est l'union qui fait la force !

A travers le Club nous achèterons à des prix très inférieurs par rapport au passé. Le fait d'unir le pouvoir d'achat de tous les traders, nous offre la possibilité d' avoir les armes nécessaires pour mener des négociations avec une position de force face à n'importe quel gérant de stock.

C'est la loi de l'offre et de la demande qui domine le marché : c'est l'intention de celui qui possède beaucoup de voitures de pulvériser le produit sur un grand nombre de personnes afin d'en tirer profit au maximum. A l'inverse, il est très difficile d'atteindre les mêmes objectifs avec un seul client!

Best Price S.p.A. grâce au Buyers Club, bouleverse les règles du marché: jamais personne ne vous a vendu de voitures en vous les proposant au prix acheté. Sauf nous!

Adhérez au projet en remplissant le formulaire d'adhésion et en acceptant l'accord de partenariat qui vous pouvez télécharger et imprimer ci-dessous.

Veuillez remplir le formulaire avec les données de votre société, l'anticiper par télécopie et l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception à Best Price S.p.A., aux coordonnées indiqués sur papier à en-tête.

BEST PRICE S.p.A.



CONTRAT D'ADHESION AU PROJET BEST BUYER CLUB

1. PROJET « BEST PRICE BUYER CLUB »
2. OBLIGATIONS DE BEST PRICE SPA
3. COTISATION DU PROJET
4. DEVENIR ADHERENT DU PROJET
5. MODALITE DE COMMANDE
6. OBLIGATIONS DU MEMBRE ASSOCIE
7. DUREE D'ADHESION
8. GESTION DES TRANSPORTS
9. STOCK ALERT BUYERS CLUB
10. STOCK BEST PRICE POUR LES ASSOCIES BUYERS CLUB
11. LOI APLICABLE ET TRIBUNAL COMPETENT

Annexes

- Formulaire à remplir par le membre associé avec les données de sa société, et à renvoyer à Best Price SpA avec l'accord au projet « Best Price Buyers Club »
- Copie des conditions générales de vente
- Lettre d'adhésion à renvoyer à Best Price S.p.A. sur papier à en-tête de votre entreprise, en y joignant les annexes.



www.bestpricespa.com

BEST PRICE S.p.A.

1. PROJET « BEST PRICE BUYERS CLUB »

BEST PRICE SPA, par la création de BEST PRICE BUYER CLUB » s'adresse à ses clients pour leur fournir des véhicules (à utilisation particulière et commerciale) à des conditions de prix très avantageuses.

Par ailleurs les associés pourront profiter de prix concurrentiels pour d'autres services comme la «gestion des transports» (vous trouverez de plus amples explications à ce propos au paragraphe n°8).

2. OBLIGATIONS DE BEST PRICE SPA

BEST PRICE SPA s'engage par rapport aux associés du projet à :

- appliquer sur chaque achat de l'associé, un pourcentage de marge de 2,50% (deux virgule cinquante pour cent) par rapport au prix d'achat négocié entre Best Price et son fournisseur, plus les frais accessoires (voir le paragraphe n°2.1)

Exemple : si Best Price achète un véhicule à € 10.000,00 (dix milles/00), il le revendra à l'associé à €10.250,00 (dix milles deux cent cinquante/00)

- fournir au membre associé, sur demande, toute la documentation attestant le prix payé par Best Price, afin de pouvoir vérifier la marge appliquée, sans pour autant fournir, pour des raisons évidentes, l'identité du fournisseur.

- fournir au moins 2 fois par semaine les offres d'achat «STOCK ALERT» (définition au paragraphe n°9)

- Rembourser, sauf cas de force majeure, le montant payé par l'associé pour l'achat, au cas où les véhicules seraient livrés au-delà du 15ème jour après le paiement

- Fournir à l'associé tous les documents nécessaires à l'immatriculation du véhicule dans son pays.

2.1 FRAIS ACCESSOIRES EVENTUELS

Les frais accessoires sont tous les frais que Best Price SpA doit soutenir suite à l'achat des véhicules du « stock alert »: traduction des documents, frais d'envoi des documents en entrée et sortie, taxes de propriété.

3. COTISATION DU PROJET

Pour devenir adhérent le professionnel doit s'acquitter de:

- la cotisation annuelle de 1000,00 Euro H.T. (mille/00) pour les services fournis par Best Price SpA, avec paiement anticipé dans les 5 jours ouvrables suite à l'adhésion au projet, par virement bancaire ou carte de crédit (la cotisation ne dépend pas du fait que le professionnel achète des véhicules)
- des frais accessoires selon les modalités mentionnées paragraphe n°2.1 et des frais relatifs à l'achat des véhicules selon les modalités spécifiées au paragraphe n°5.

Les frais de transport sont à charge de l'adhérent.

4. DEVENIR ADHERENT DU PROJET

a) Pour rejoindre Best Buyers Club, il faut remplir le formulaire disponible sur le site www.bestpricespa.com/BC, ou demander une copie par fax.

L'adhérent doit s'acquitter d'une cotisation annuelle de € 1000,00 selon les modalités spécifiées au paragraphe n°3.

L'adhérent devra envoyer au siège de Best Price SpA une lettre recommandée contenant la proposition d'adhésion signée et tamponnée par le représentant légal de la société avec le document d'inscription à la Chambre de Commerce, une copie de la pièce d'identité du représentant légal et la copie du virement bancaire. En envoyant la susdite documentation par fax dans les 24 heures suivantes vous pourrez profiter des avantages de l'adhésion, toujours après confirmation écrite de Best Price SPA.

5. MODALITE DE COMMANDE

L'Associé désirant effectuer un achat sur la base des offres envoyées par BEST PRICE SPA (STOCK ALERT) ou sur la base des recherches effectuées sur le site www.bestpricespa.com/BC est invité à:



a) contacter le préposé BEST PRICE SPA qui s'occupe des achats des clients BUYERS CLUB qui vous fournira toutes les informations sur les véhicules en vente.

b) Quand vous aurez défini les caractéristiques de la commande, vous recevrez dans les 2 heures après le contact téléphonique, un courrier électronique ou un fax de « confirmation de commande » à signer et à renvoyer à BEST PRICE SPA par fax dans les 24 heures après la réception.

La confirmation de la commande contiendra tous les frais à la charge du membre associé (paragraphe n°2) et sous pli séparé les frais de transport (paragraphe 8)

Dans le cas où le client trouverait des conditions de transport plus avantageuses, il devra communiquer immédiatement à BEST PRICE SPA les coordonnées du transporteur pour que notre préposé à la logistique puisse organiser l'envoi avec ce transporteur.

c) Par la suite, l'associé devra effectuer le paiement pré-accordé dans les 48 heures suivant l'envoi de la confirmation de la commande souscrite, sous peine voir annuler sa commande. Le paiement devra être fait par virement bancaire SWIFT dont une copie est à envoyer par fax à BEST PRICE SpA. Le virement devra afficher la « date de valeur pour l'encaissement » qui devra être le jour suivant la confirmation de la commande. Les frais bancaires sont tous à la charge du membre associé.

d) une fois la réception de l'ordre de transmission de virement vérifiée, BEST PRICE SPA la confirmera à l'associé sa par mail ou par fax.

e) Suite à la confirmation et sur indication du client, BEST PRICE SpA organisera l'envoi des véhicules à l'adresse indiquée par le membre associé.

Si le membre associé ne fournit aucun renseignement à propos d'un autre transporteur, le transport sera effectué par le transporteur choisi par BEST PRICE SPA



www.bestpricespa.com



6. OBLIGATIONS DU MEMBRE ASSOCIE

Une fois la proposition d'adhésion souscrite, l'associé au projet s'engage à:

- accepter expressément et respecter toutes les clauses d'adhésion au projet ci-dessus mentionnées, sous peine d'annulation immédiate des avantages du projet
- Effectuer les commandes et les paiements comme expliqué au paragraphe n°5.

7- DUREE D'ADHESION

La durée de l'adhésion au projet est de 12 (douze) mois à partir de la date d'adhésion/acceptation de la part de Best Price S.p.A, une fois effectué le paiement de la cotisation annuelle de l'associé. A l'échéance des 12 mois l'associé devra communiquer à Best Price S.p.A. l'intention d'adhérer une nouvelle fois au projet aux conditions économiques en vigueur à cette date. L'associé aura 30 jours pour effectuer cette opération. A ce moment Best Price S.p.A. pourra ou non confirmer et accepter la nouvelle adhésion.

Si l'adhérent ne renouvelle pas son adhésion mais décide quelques mois d'adhérer de nouveau au BEST PRICE BUYERS CLUB, il devra verser toutes les redevances non payées, depuis la date de fin de contrat et jusqu'à la date de la nouvelle adhésion au projet, et ce selon les conditions économiques en vigueur à cette date.

Ce montant, qui ne pourra être différé, devra être versé selon les modalités spécifiées au paragraphe n°4.

Si la période entre la date de fin de contrat et celle de la re-adhésion au projet est supérieure à 12 mois, le montant à payer est un forfait de 12 mensualités, aux conditions économiques en vigueur à la date du renouvellement.

TOYOTA

OPEL

HONDA

ROVER

Ford

RENAULT

Mercedes

www.bestpricespa.com

8. GESTION DES TRANSPORTS

C'est le service offert par BEST PRICE lorsque qu'il se met d'accord avec son transporteur ou avec celui indiqué par l'associé, lorsque qu'il fournit les documents nécessaires, et fixe les conditions et les termes pour la gestion du transport.

Dans tous les cas, les frais de transport et les risques liés à ce dernier sont à la charge de l'associé.

Les commandes sont effectuées franco de départ, comme mieux spécifié dans les conditions générales de vente (selon les clauses incoterms 2000 *EXW -EX WORK)

9. STOCK ALERT BUYERS CLUB

Ce terme identifie les offres d'achat que BEST PRICE SPA proposera aux associés du projet. Ces offres ne sont pas des contrats, par conséquent elles ne lieront pas Best Price à l'acheteur.

En particulier, toutes les offres proposées à travers le « STOCK ALERT » ne sont valables que jusqu'à épuisement du stock

10. STOCK BEST PRICE POUR LES ASSOCIES BUYERS CLUB

Ce terme définit les offres sur les véhicules que Best Price S.p.A. sélectionne dans son stock pour les adhérents au projet.

Ces offres ne sont pas des contrats, par conséquent elles ne lieront pas Best Price à l'acheteur.

Toutes les offres proposées à travers le "STOCK BEST PRICE" ne sont valables que jusqu'à épuisement du stock

11. LOI APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPETENT

La présente proposition d'adhésion, les droits et les obligations qui en résultent aussi bien pour BEST PRICE SPA que pour l'associé qui adhère à tout ce qui y est établi, sont réglés, interprétés et exécutés en conformité avec la loi italienne.

Le tribunal compétent est le Tribunal de Turin (Italie)

LU ET APPROUVE

DATE

SIGNATURE

CACHET



Mercedes

« Je déclare avoir soigneusement lu les articles 5 (choix du transporteur), 7 (paiement des cotisations en cas de résiliation et renouvellement du contrat) 8 (frais et risque liés au transport), 9 (contenu non contraignant du stock alert) 10 (contenu non contraignant du stock Best Price S.p.A.) et 11 (loi applicable et tribunal compétent) de la présente fiche d'adhésion et je les accepte expressément.

LU ET APPROUVE

Signature et cachet de la société



J'autorise Best Price S.p.A. à traiter les données de mon entreprise selon la loi du 30 Juin 2003 n°196 (loi italienne sur l'utilisation des données personnelles) et à utiliser le matériel que je fournis dans le cadre des initiatives promues par Best Price Buyers Club

LU ET APPROUVE



Signature et cachet de la société



Formulaire à remplir par l'adhèrent

NOM DE LA SOCIETE

NUMERO DE TVA

ADRESSE

VILLE

CODE POSTAL

ETAT

NOM DU REPRESENTANT LEGAL

ADRESSE E-MAIL

NUMERO DE TELEPHONE (FIXE)

NUMERO DE FAX

NUMERO DE PORTABLE POUR ETRE AVERTI PAR SMS

NOM DU COMMERCIAL

NUMERO DE TELEPHONE

ADRESSE E-MAIL

DEJA CLIENT BEST PRICE SPA NON OUI (CODE IDENTIFIANT :)

MARQUES VENDUES

QUANTITE DE VEHICULES VENDUS L'ANNE PASSE

POURCENTAGE DE VEHICULES NEUFS VENDUS

MARQUES ET MODELES VOUS INTERESSANT

BEST PRICE S.p.A.

SEDE LEGALE: Via Morghen, 34 . 10134 Torino - Part. IVA 07763770018 - Cap. Soc. € 500.000 i.v.
SEDE OPERATIVA: Str.da Cebrosa, 86 - 10156 Torino - Tel. +39 011.22.34.211 (20 linee r.a.) - Fax +39 011.29.79.010
E-mail: info@bestpricespa.com - Web: www.bestpricespa.com

www.bestpricespa.com

**Spett.le Best Price S.p.A.
Strada Cebrosa 86
10156 Torino**

Lieu et date _____

Objet : adhésion au projet Best Price Buyers Club

Ci-joint, je vous transmets le contrat d'adhésion au projet, signé et complété par les données de ma société

Signature et cachet du représentant légal

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE BEST PRICE SPA

OFFRES ET CONFIRMATION

Toutes les offres du vendeur ne sont pas contraignantes

TRANSPORT, TAXES POUR L'IMPORTATION, IMPOTS DIVERS

Les prix ne comprennent pas les frais ultérieurs comme la douane, le transport, l'assurance et les éventuels frais accessoires, qui sont à la charge de l'acheteur

LIVRAISON ET RISQUES

La livraison des véhicules est franco de départ, et l'acheteur répond des risques d'endommagement éventuels. L'acheteur doit retirer les véhicules reçus et il doit les décharger. Les délais de livraison sont approximatifs.

ACCEPTATION ET RECLAMATIONS

Il est de la responsabilité de l'acheteur de contrôler la quantité de véhicules délivrés. Les réclamations doivent être immédiates. Le manque de matériel ou la présence d'éventuels dégâts doivent être notés sur le CMR et si possible, vérifiés officiellement. Les réclamations sur les véhicules d'occasion ne sont pas acceptées. Dans aucun cas, l'acheteur ne peut repousser le paiement ou compenser d'éventuelles dettes. Best Price S.p.A. fournit exclusivement les garanties émises par la Maison productrice (Original Equipment Manufacturer). Best Price S.p.A. décline toute responsabilité en cas de dommages éventuels directs ou indirects.

FORCE MAJEURE

Best Price S.p.A. décline toute responsabilité en cas de force majeure.

En cas de conditions de force majeure Best Price S.p.A. peut décider de retarder les livraisons des véhicules jusqu'à la résolution des causes de force majeure ou encore d'annuler le contrat d'achat.

TITRE DE PROPRIETE

Best Price S.p.A. garde le titre de propriété des véhicules du stock alert jusqu'à règlement de l'acheteur dans les délais prévus.

PAIEMENT

Le paiement des véhicules doit être effectué selon le paragraphe n°5 du contrat Best Price Buyers Club.

INEXECUTION DE L'ACHETEUR

Lorsque l'acheteur ne se conforme pas aux obligations prévues au paragraphe 5 (C) du projet Best Price Buyers Club, c'est à dire dans les 48 heures à partir de la confirmation de commande par Best Price S.p.A., Best Price S.p.A. a le droit de résilier le contrat de vente et de demander le remboursement des dommages subis.

DIVERS

Aucune réversibilité des droits et devoirs de l'acheteur n'est possible, sans une confirmation écrite par Best Price S.p.A.. Les variations des conditions de vente ne sont possibles que lorsqu'elles sont confirmées par écrit.